

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 FÉVRIER

LA CRISE MINISTÉRIELLE

La crise ministérielle continue ; cependant on avait fait un pas marqué samedi.

Après trois refus formels et catégoriques, M. Méline avait fini par accepter la mission de former un Cabinet.

A six heures, il s'est mis en campagne, aidé par M. Rouvier, qui prête à la combinaison son concours le plus actif.

Dans la soirée, on a fait circuler la liste suivante :

Présidence du conseil et agriculture, M. Méline. — Intérieur, M. Loubet, sénateur. — Finances, M. Rouvier. — Affaires étrangères, M. Jean Casimir-Perier. — Justice, M. Waldeck-Rousseau. — Instruction publique, M. Spuller. — Guerre, général Campenon ou général Février. — Marine, M. Barbey, sénateur. — Travaux publics, M. Demôle. — Commerce, M. Dauterme.

Toutefois, on disait aussi que M. Waldeck-Rousseau n'accepterait que l'intérieur et que M. Yves Guyot pourrait bien prendre le commerce.

Pour les affaires étrangères, on prononce aussi les noms de MM. Cambon, ambassadeur à Madrid, et de Laboulaye, ambassadeur à Pétersbourg.

Cette combinaison a subi, dès samedi soir, les modifications suivantes :

Présidence du conseil et agriculture, Méline. — Intérieur, Loubet. — Finances, Rouvier. — Justice, Sarrien. — Instruction publique, Sigismond Lacroix. — Guerre, de Freycinet. — Travaux publics, Ménard-Dorian. — Marine, amiral Krantz. — Commerce, Viette. — Affaires étrangères, Flourens.

Rien n'est encore définitif.

Ces combinaisons ont été très mal accueillies par les journaux radicaux, qui déjà fulminent : la Justice, la Lanterne prédisent une chute prochaine à ce ministère de provocation. Ceux qui en feraient partie seraient des « criminels ».

Aussi M. Méline a-t-il essuyé de nombreux refus, et déjà, dans les couloirs de la Chambre, plusieurs députés racontent que M. Méline paraît très hésitant et découragé.

Au cas où M. Méline ne parviendrait pas à former un ministère, on assure que M. Carnot est décidé à offrir à M. Rouvier la mission de constituer un ministère homogène dans l'Union des gauches.

M. Carnot a fait appeler successivement MM. Bovier-Lapierre, président de la gauche radicale, et Clémenceau, président de l'extrême-gauche, et a conféré avec eux sur la situation.

Les mauvais plaisants proposent de charger M. Guyot-Dessaigne de former un cabinet de concentration. Ils font remarquer que ce garde des sceaux, qui a eu à peine le temps de s'asseoir dans le fauteuil ministériel, concentre dans son passé à peu près toutes les opinions.

Pronostics. — Quel que soit, du reste, le futur gouvernement, on peut prévoir qu'il ne tardera pas à être discuté. S'il est modéré,

comme on paraît généralement le croire, il sera interpellé dès son apparition à la Chambre par les radicaux qui seront secondés par toutes les droites.

A droite, en effet, on est absolument décidé à renverser tout ministère qui n'aura pas la dissolution comme premier article de son programme. Un ministère opportuniste ou centre gauche ne vivra donc pas vingt-quatre heures.

Dissolution. — Dans ce cas et quel que soit le désir de M. Carnot de ne pas faire la dissolution, il est hors de doute que le ministère suivant serait obligé de procéder sans aucun délai à des élections générales, car la démonstration serait faite qu'aucun gouvernement ne peut vivre avec la Chambre actuelle.

Le Manifeste de l'Extrême-Gauche

Les députés de l'Extrême-Gauche et de la gauche radicale s'étaient tournés le dos, impuissants à s'entendre après toute une journée de pourparlers et de discussions violentes. Réunis vendredi soir, pour essayer à tout prix de se mettre d'accord sur le manifeste projeté, ils n'ont pu encore, hier, arrêter une décision ; quoi d'étonnant à cela, étant donnée l'admirable concentration républicaine que chacun connaît ?

Voici le texte du manifeste de l'Extrême-Gauche, que la gauche radicale a refusé de signer :

« Dans la séance du 14 février 1889, 248 députés républicains, fidèles à la politique d'action et de réformes, ont voté la révision de la Constitution de 1875.

» 122 députés républicains partisans du *statu quo* ont voté contre la révision.

» Les 122 l'ont emporté sur les 218.

» Ils l'ont emporté grâce au vote coalisé de la droite et du groupe dont le général Boulanger est le chef.

» Le général Boulanger, qui avait fait de la révision son unique programme et qui avait lui-même déposé un projet soumis à la discussion, n'a pas hésité à se prononcer contre la discussion de son propre projet.

» Vous jugerez du degré de confiance que vous pouvez accorder à des hommes qui, attaquant chaque jour le parlementarisme, ne craignent pas de violer leurs promesses et de manquer à leurs engagements pour se faire les complices d'une intrigue parlementaire. Rien n'a pu les arrêter dès qu'il s'est agi de renverser un ministère franchement et loyalement républicain. Ils n'ont craint ni d'arrêter le travail ni de paralyser les affaires, ni de compromettre le succès de l'Exposition, mettant au-dessus de l'intérêt supérieur du pays leur haine de la République et leurs ambitions personnelles.

» La République, tous les républicains veulent serrer leurs rangs pour la défendre, mais les uns croient pouvoir conjurer le péril en ajournant toutes les réformes.

» Les autres, et nous sommes ceux-là, persistent à penser que le salut de la République

est dans les institutions politiques et sociales qui seules organiseront la démocratie.

» Citoyens, choisissez :

» Avec les fauteurs de dictature, tous les périls, toutes les catastrophes.

» Avec le maintien du *statu quo*, continuation du désordre et de l'impuissance.

» Avec la politique d'action et de réformes, la République, c'est-à-dire toute la justice, toute la liberté.

LETTRES PARISIENNES

Au milieu des discordes politiques, toutes les affaires ne chôment point. Le marché de Paris reste encore le point de concentration nécessaire, malgré la haine envieux des Allemands. C'est ainsi que le 23 février, la Banque d'escompte de Paris, ses correspondants en France, et MM. Mathieu et fils à Bruxelles, L. de Terwangue à Anvers, offriront en souscription publique 48,000 obligations de 500 fr. à 6 pour cent (1^{re} hypothèque) au taux de 437 fr. 50, avec jouissance remontant au 1^{er} janvier 1889.

Les titres de la Compagnie des chemins de fer et des travaux publics de Guayaquil (Équateur) sont remboursables au pair en neuf années, par tirages au sort semestriels. L'intérêt et l'amortissement sont garantis par la subvention du gouvernement de la République de l'Équateur, le revenu du monopole du sel ; le trafic de 102 kilomètres du chemin de fer en exploitation ; la première hypothèque sur tout le réseau de la Compagnie (qui a une longueur de 184 kilomètres), y compris le matériel fixe et roulant.

Ces renseignements fournis à propos de ces obligations sont, on le voit, pleins de promesses : après les avoir énumérés, d'après la circulaire, j'ajouterai seulement que cette émission a un intérêt particulier, car on la considère comme une opération préparatoire à la conversion et à l'unification des dettes de l'Équateur.

Ma lettre, aujourd'hui, se bornera à ces indications sur une affaire qui vient, un instant, faire diversion aux listes contradictoires dans lesquelles chaque reporter fait et défait des ministres, à tant la ligne, dirais-je, si je ne craignais qu'on ne m'accusât de greffer un jeu de mots sur l'émission de l'Équateur.

INFORMATIONS

On remarque que le 30 mars 1888, la Chambre a décidé, par 268 voix contre 237, que la révision était urgente.

Le 14 février 1889, la Chambre a décidé, par 307 voix contre 218, que la révision n'était pas urgente.

Le premier de ces deux votes a renversé le Cabinet Tirard.

Le second de ces deux votes a renversé le Cabinet Floquet.

Depuis les élections générales de 1885, le ministère Floquet est le cinquième Cabinet renversé par un vote de la Chambre.

Constitué le 4 avril 1888, sa durée a été de dix mois et dix jours. Pendant cette période, les seules modifications apportées à sa constitution primitive ont été le remplacement de M. Ferrouillat, à la justice, par M. Guyot-Dessaigne, — qui aura été ministre pendant huit jours, — et la démission de M. de La Porte du poste de sous-secrétaire d'État aux colonies.

La législature actuelle, qui n'a pas encore achevé la quatrième année de son existence, a vu se succéder, depuis le mois de novembre 1885 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire dans l'espace de trente-neuf mois, cinq ministères, c'est-à-dire un ministère pour une moyenne de sept mois.

Nous ne comprenons pas dans cette liste le Cabinet présidé par M. Brisson, qui, constitué le 6 avril 1885, remit sa démission le 16 novembre entre les mains de M. Jules Grévy, réélu président de la République.

Le 7 janvier 1886, M. de Freycinet acceptait la présidence du Conseil, il était renversé le 3 décembre, après dix mois et vingt-sept jours de gouvernement.

Le 12 décembre, le Cabinet Goblet remplace le Cabinet Freycinet ; il tombe le 17 mai 1887, après cinq mois et cinq jours de gouvernement.

Le 31 mai, le Cabinet Rouvier est constitué ; il est renversé le 19 novembre, après cinq mois et dix-neuf jours de gouvernement.

Le 13 décembre, le Cabinet Tirard lui succède ; il est renversé le 30 mars 1888, après trois mois et dix-sept jours de gouvernement.

Enfin, vient le Cabinet Floquet, qui a fourni, avec le ministère présidé par M. de Freycinet, la carrière la plus longue de tous les ministères de la législature actuelle.

Nous avons dit que le prince de Galles s'est rendu jeudi dernier à la Chambre des députés pour suivre les débats sur la révision, qu'il a pris place dans la tribune diplomatique et assisté à la chute du Cabinet.

C'est la troisième crise ministérielle qui se produit pendant le séjour du Prince à Paris ; mais c'est la vingt-sixième que nous subissons !

LES CRISES MINISTÉRIELLES

Sur les 300 membres du Sénat, 33, plus d'un dixième, ont été traités d'Excellences et ont émargé au budget, la forte somme de 5,000 fr. par mois (60,000 fr. par an). Le cumul du traitement de ministre et de l'indemnité de député est interdit.

A la Chambre des députés, on compte 31 anciens ministres, 11 anciens sous-secrétaires d'État et 4 délégués au ministère de la guerre sous la Commune, le général Cluseret.

70 anciens ministres pour toute la représentation nationale !

(Figaro.)

Où racontait l'autre jour, à la Chambre, l'anecdote suivante :

« La semaine dernière, deux délégués de la Société des Droits de l'Homme (rue Cadet) se présentaient chez M. Floquet, alors président du conseil.

» Le péril boulangiste fit les frais de l'entretien. On tomba d'accord qu'il était nécessaire d'avoir à Paris un préfet de police absolument sûr, un vieux républicain capable, dans un moment de troubles, de mettre la main « au collet des conspirateurs ».

» Le nom de M. Ranc fut spontanément prononcé par les délégués et M. Floquet se déclara prêt à signer le décret nommant M. Ranc préfet de police.

» Mais quand les délégués, fiers du résultat de leur mission, se rendirent auprès de M. Ranc pour lui expliquer la situation, ce dernier refusa l'offre qui lui était faite en alléguant que son âge ne lui permettait pas d'entreprendre une pareille tâche.

» On a beaucoup commenté ce refus. »

Le *Parti ouvrier* annonce que les temps révolutionnaires sont proches !

Tout ça, c'est la faute à Wilson, dit le *Peuple*, qui relève l'anecdote suivante :

« Au moment où l'émotion était la plus vive, M. Benjamin Raspail se croisa dans les couloirs, près de leur vestiaire commun, avec M. Wilson.

» — Monsieur Wilson, dit le député de la Seine, je suis très heureux de pouvoir vous répéter de vive voix ce que je vous ai écrit :

« Vous êtes l'unique cause de tout ce qui arrive, vous êtes une canaille, votre présence ici est une honte. »

» Le député d'Indre-et-Loire fila très calme, sans répliquer un mot. »

Le fait est, dit le *Figaro*, que le point de départ du Boulangisme est peut-être le dégoût de la République wilsonienne.

Le général au moins promet de faire une République honnête.

Les laïcisations

Nous avons dit que M. Floquet, ministre de l'intérieur, avait donné l'ordre de laïciser les établissements qui dépendaient de son ministère.

On a commencé à exécuter ses ordres jeudi, au moment où il était renversé du pouvoir.

Ce jour-là, les douze sœurs de charité qui soignaient les femmes convalescentes au Vésinet ont remis, en pleurant, le service aux laïques venues de l'École d'infirmières de Paris. Cette semaine on chassera les sœurs de l'Institution des jeunes aveugles.

Puis ce sera le tour de celles de l'asile des Quinze-Vingts. Ensuite on mettra à la porte les trente sœurs qui sont à l'hospice de Charenton. Tout sera fait avant la fin du mois.

Dans quinze jours il n'y aura plus en France que trois établissements hospitaliers de l'Etat à laïciser : l'hospice du Mont-Genève, les sourdes-muettes de Bordeaux et les sourds-muets de Chambéry. Ces expulsions auront lieu un peu plus tard.

Pour le *Soleil*, M. Floquet a une consolation.

« Il ne sera pas le syndic de la faillite de ce régime, dont les opportunistes se proposent d'être les liquidateurs. »

Mais il lui reproche avec juste raison son dernier acte gouvernemental, l'expulsion des Sœurs de charité des asiles de Charenton, du Vésinet, etc.

« Lorsqu'un jour, dit aussi la *Patrie*, on demandera à M. Floquet :

» — Qu'avez-vous fait de grand pendant votre proconsulat ministériel ?

» Il ne pourra répondre que ces mots :

» — J'ai laïcisé les hospices de l'Etat !... »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

INCENDIE SUR LES PONTS

Un incendie s'est déclaré aujourd'hui rue de l'Arsenal, chez M. Vaillant, tripiier.

Le bâtiment incendié est entouré de petites ruelles et de cours si étroites qu'on pouvait craindre pour les bâtiments voisins.

Les pompiers, aussitôt arrivés, ont circonscrit le foyer dans un hangar rempli de bois de bourrées. Les pertes seront certainement de peu d'importance.

La foule s'est portée en masse sur le lieu de l'incendie, où toutes les autorités de la ville étaient aussi présentes.

Nous avons remarqué M. le président du tribunal, M. le procureur de la République, M. Poitevin, adjoint, plusieurs conseillers municipaux, M. le sous-préfet, M. le capitaine de gendarmerie et M. le commissaire de police.

La Loire a crû, dans la nuit de samedi à dimanche, avec une rapidité qui a donné quelque inquiétude.

Heureusement que, vers midi, on a pu constater que ce mouvement ascensionnel s'était arrêté à 4 m. 40, et, dès hier soir, il y avait 3 centimètres de baisse.

Aujourd'hui lundi, à midi, la Loire ne marque plus que 4 m. 40.

LA JOURNÉE DU 17 FÉVRIER

Pour une journée printanière, ça été une journée printanière, que les amateurs de promenade ont su apprécier à sa juste valeur.

Hier, en effet, tout Saumur était dehors et chacun humait avec délice cet air tiédi par un soleil quasi-brûlant. On trouvait d'autant meilleur cet état atmosphérique que, depuis long-

temps, on avait été obligé, pour toute promenade, de faire le tour de sa chambre.

Les promeneurs se sont portés tout particulièrement sur les bords de la Loire, qui avait grandi de beaucoup dans la nuit de samedi à dimanche. C'est toujours un spectacle grandiose que l'aspect du beau fleuve coulant à pleins bords...

Par moment, les trottoirs du pont Cessart étaient littéralement encombrés par la foule, et quelques dames, trouvant trop audacieux ces bons rayons de soleil, avaient déjà arboré leur ombrelle.

Publications de mariage.

Lucien Alaphilippe, valet de chambre, de Saumur, et Maximilienne-Victorine Gaumer, femme de chambre, de Poitiers.

Henri-Marie-Joseph Grillault-Laroche, sans profession, de Saumur, et Andrée Mème, sans profession, de Langeais.

Ours-Jean Albertini, maréchal des logis, sous-chef d'atelier à l'École de cavalerie, et Berthe Raizin (veuve), sans profession, de Saumur.

Désiré Leroy, cultivateur, de Varrains, et Clémentine-Eloïse Piloteau, journalière, de Saumur.

Joseph-Jean-Baptiste Levêque, marbrier, et Arsène Durand, domestique, tous deux de Saumur.

RADICAUX ET OPPORTUNISTES

Le vote de la Chambre qui a été l'occasion de la chute du ministère inspire au *Ralliement* d'Angers les réflexions suivantes :

« MM. les opportunistes viennent de renverser le ministère. Ils ont obtenu le scrutin d'arrondissement : cela leur suffit. La partie leur semble gagnée.

» Ils ont pensé qu'ils devaient reprendre leurs traditions et qu'ils pouvaient, une fois de plus, impunément manquer à la parole donnée.

» Ce nouvel incident est une leçon, superflue d'ailleurs en Maine-et-Loire, pour éclairer le corps électoral sur la sincérité des Ferry, des Waldeck-Rousseau et des représentants de leur politique en Anjou.

» Plus d'une fois, en effet, le parti radical, ici, a été victime de leur duplicité. Mais il est aujourd'hui démontré aux moins clairvoyants que toute tentative de conciliation avec des hommes qui renient leur parole trois jours après l'avoir donnée, serait une véritable duperie.

» Il faut donc dès maintenant que le parti radical en Maine-et-Loire s'apprete à lutter avec des candidats à lui et qui soient résolus à suivre la campagne jusqu'au bout.

» Ce sera peut-être un échec ! Tant pis !

» Cela vaut mieux qu'un succès acquis au

prix de compromissions avec des gens sans foi ni probité politiques. MM. les opportunistes auront sans doute pour eux l'appui de l'administration ? Que nous importe ? Aussi bien l'influence préfectorale n'est pas telle chez nous qu'elle doive beaucoup nous inquiéter. Nous avons vu de quel poids elle pèse sur la masse électorale....

» Donc à l'œuvre et ne perdons pas notre temps à élaborer des combinaisons dans lesquelles nos amis seraient sûrement exploités ! »

ANGERS. — *Accident à l'usine Bessonneau.* — Vendredi, vers les deux heures du soir, un grave accident est arrivé à un ouvrier de l'usine. Le nommé Renou (Auguste), âgé de 27 ans, marié et demeurant faubourg Bressigny, 21, était occupé à faire marcher une machine dite casseuse. Le travail consistait à enrouler l'extrémité du chanvre sur un pivot fixe, la main gauche devant tenir l'autre extrémité sur un pivot circulaire.

Tout à coup son bras gauche se trouva pris dans la machine. Il poussa un cri et le contre-maître arrêta immédiatement la machine, mais Renou avait eu le bras fracturé depuis le poignet jusqu'au coude. Il avait les muscles déchirés et les artères tranchées, M. Bessonneau le fit conduire de suite à l'hôpital sur un brancard.

L'interne de service croit qu'il faudra lui faire l'amputation.

M. Burdin, imprimeur à Angers, vient d'être nommé officier du Nichan Iftikar, pour ses impressions arabes et son volume de la *Légation tunisienne*.

Grand bal de bienfaisance. — Tous les journaux d'Angers publient un long article sur le bal de bienfaisance qui sera donné à la mairie, mercredi 20 février.

Le nombre des adhésions est tellement considérable que la municipalité a décidé de mettre à la disposition du comité tous les salons du premier étage.

La décoration, l'orchestre et le buffet, tout cela est parfaitement organisé.

CHOLET. — *Agression nocturne contre un agent de police.* — Dimanche soir, 10 courant, l'agent de police Bouchet était de service au bal, route de Maulévrier. Vers 11 heures 1/2, après la clôture du bal, il rentrait chez lui, en suivant la rue de l'Est, lorsqu'arrivé rue du Lait-de-Beurre, il fut soudain assailli par trois ou quatre hommes, dont l'un lui donna au visage un violent coup qui le renversa. Lorsqu'il put se relever, ses agresseurs étaient déjà loin, il ne put les rejoindre.

Ses blessures sont heureusement sans gravité, car cet agent a pu reprendre son service dès le lendemain soir.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

A cette apparition soudaine, les soldats abaissèrent leurs mousquets, Marie et Christil s'élançèrent vers la jeune femme, et Kerkove se raidit contre son émotion. Jean tenait sa femme sur sa poitrine.

— Ah ! fit-il, pourquoi es-tu revenue m'enlever le courage de mourir ?

— Mourir ! répéta-t-elle, riant et pleurant à la fois, mais qui parle de deuil et de trépas à cette heure ? Serais-je ici sans ta grâce ?

Puis, arrachant de sa robe le parchemin signé par le stathouder :

— Lisez, commandant, lisez.

La joie étrangua un moment la voix de Kerkove.

— Grâce ! fit-il enfin, grâce !

Un long applaudissement se fit entendre dans les rangs des soldats. En une seconde, les mousquets inutiles furent jetés à terre, et les braves gens, dont le cœur saignait de la

mission terrible qu'ils avaient été forcés de remplir, se précipitèrent vers le vicomte de Mombas.

— Vive le major ! répétèrent-ils, vive le major !

Les officiers embrassèrent leur camarade ; Marie et Christil s'approchèrent, si émues qu'elles se soutenaient à peine.

Une étreinte rapprocha ces nobles cœurs ; la cour redevint déserte, et Kerkove allait conduire chez lui Jean et Cornélie, quand un courrier, s'arrêtant à la porte de la citadelle, remit à Ter-Gois un pli scellé de rouge.

— Pour le commandant, dit-il.

Pendant qu'on l'introduisait dans le corps de garde, Kerkove décachetait la soielette missive.

Il pâlit en la lisant ; puis répétant ce mot avec l'accent du triomphe :

— Justice ! fit-il, justice !

— Pour qui ? demanda Marie Reigensberg.

— Les Etats vous absolvent, et vous pouvez quitter la citadelle.

— Ah ! fit Marie, j'ai peur de mourir de joie.

— En France ! Allons en France, ajouta Cornélie.

Les adieux de Marie à ses amis furent rapi-

des ; si elle avait beaucoup à les remercier de leur dévouement et de leur tendresse, il lui tardait davantage encore de rejoindre Grotius et de rassembler autour d'elle les trésors de sa tendresse.

Il lui fut impossible de dire adieu à Hoogenburt. Elle lui laissa, en souvenir de Grotius, les livres restés dans la chambre du prisonnier.

Le soir même, le Harponneur fit traverser la Meuse aux deux femmes, qui remplirent de joie la maison des Dazraël, en annonçant à ces fidèles amis une double nouvelle de grâce et de liberté.

Marie, Cornélie et Jean Barton de Mombas, qui venait de donner sa démission de major résidant à la citadelle de Lœvestein, se trouvaient enfin réunis. Des jours de joie sans mélange passèrent pour eux sous le toit hospitalier de leurs amis, où la princesse douairière vint les rejoindre. Elle resta deux semaines à Gorcum, entourée d'une tendresse qui lui rajeunissait le cœur, se complaisant à entendre parler de cette France qu'elle avait quittée pour ceindre un bandeau de princesse, et qu'elle regrettait toujours.

Une longue lettre de Grotius donna à tous

les détails de son séjour à Paris. Lorsqu'il y était arrivé, le 23 avril 1621, Henry Dupuis de Louvain lui avait offert l'hospitalité. M. Maurier lui conseilla d'accepter de préférence celle du président Jeannin. Grotius espérait trouver Louis XIII dans la capitale, mais Sa Majesté chassait dans la forêt de Fontainebleau. Cette déception eût été grande, si M. de Boissire, le même qui jadis avait si courageusement pris la défense de Barneveldt au nom de la France, n'eût offert sa maison et sa bourse au célèbre exilé. Tandis que les ambassadeurs de Hollande, croyant faire leur cour au stathouder, s'efforçaient de le perdre dans l'esprit de ses protecteurs, M. de Boissire le défendait et le couvrait de son crédit. Il n'attendait que l'arrivée de sa famille pour accepter les offres généreuses du président de Mesme qui lui abandonnait la disposition de son château de Balagni, près de Senlis. Comme il manquait de livres, M. François de Thon lui prêtait les siens.

La lettre se terminait par les plus tendres effusions du cœur. Il tendait les bras à Jean Barton de Mombas, il couvrait de baisers Marie et sa fille, il comptait trouver des hommes dans Cornélius, Dietrich et Pieter.

Chacun d'eux embrassa la lettre tracée par

Chose incroyable et pourtant vraie, les agents de police de Cholet ne sont point armés; il importerait cependant de les mettre en état de se défendre lorsqu'ils sont attaqués.

EXPLOSION PAR LE GAZ A CHARTRES SEIZE BLESSÉS

Samedi matin, à 9 heures 1/2, une forte explosion s'est produite dans le bureau de poste central, à Chartres.

Voici les détails qui nous sont donnés par notre correspondant sur ce grave accident.

C'est dans le local affecté à la poste que l'explosion s'est produite. Elle a soulevé le parquet et brisé tout le matériel. Les vitres ont été projetées jusque sur les marches de la cathédrale et les lames du parquet se sont enfoncées dans le plafond. Seize employés étaient présents dans le bureau au moment de la catastrophe; ils ont tous été plus ou moins sérieusement atteints. Quatre d'entre eux sont blessés assez grièvement; toutefois, ils ne paraissent pas être en danger de mort. La commotion a été si violente qu'elle a renversé la femme et la bonne du receveur des postes qui habite au premier étage au-dessus du bureau. Tous les objets accrochés au mur sont tombés; plusieurs meubles ont été renversés.

Il a été immédiatement procédé au sauvetage des blessés qui ont été transportés à leur domicile, où les soins nécessaires leur sont assurés. Tous sont atteints aux pieds et aux jambes.

Ce terrible accident a mis en émoi toute la ville de Chartres.

Un inspecteur du contrôle de Paris est arrivé dans la journée et M. Coulon, directeur général des postes et télégraphes, arrivera à minuit pour se rendre compte de l'importance de l'accident.

Les blessés sont toujours dans le même état. On craint cependant d'être obligé d'amputer la jambe du facteur Godin.

Pendant toute la journée, les habitants ont stationné devant le bureau. La gendarmerie maintenait l'ordre.

Le service des postes n'a pas eu à souffrir de cette explosion. Une seule distribution a été manquée. Un inspecteur du contrôle a été envoyé de Paris, et M. Coulon, directeur des postes et télégraphes, est arrivé à une heure du matin.

Les causes n'ont pu être dégagées d'une façon positive. Mais, dès à présent, il faut écarter une version qui a eu cours et qui tendrait à faire croire que l'explosion a été produite par des gaz provenant de la fosse d'aisances.

Cette fosse, fort bien construite, est très éloignée de l'endroit où l'explosion a éclaté. M. Bouthemard, entrepreneur de maçonnerie, y est descendu il y a quelques jours avec une lumière, qui ne s'est pas éteinte à sept mètres de profondeur.

Le père vénéré, par l'époux digne d'un des plus nobles dévouements qu'ait enregistrés l'histoire.

— Partons! partons! s'écrièrent les enfants. Partir! c'était aussi le vœu de Marie. Mais en femme prudente, joignant aux enthousiasmes de l'héroïne les prévoyances de la ménagère hollandaise, elle dut songer aux dispositions à prendre afin de régler en Zélande ses affaires d'intérêt. Lorsqu'elle les eut terminées, elle s'empressa d'achever ses préparatifs de départ.

La veille, le Harponneur supplia M^{me} Grotius de faire une promenade en barque sur la Meuse. On avait orné le canot des dernières fleurs de l'automne. Rosa pleurait, la tête dans ses mains.

— Mademoiselle, dit Jacob en cessant un moment de ramer, j'ai rapporté le germe d'une maladie terrible contractée dans les mers de glace; quand je mourrai, je vous léguerai Rosa.

Cornélie serra la main du Harponneur.

Au moment où la famille de Grotius passait sous les hautes murailles de la forteresse de Leevestein, un vol de pigeons s'abattit sur le canot, et des larmes mouillèrent les yeux de

La fosse a été ouverte: aucune émanation, aucune odeur suspecte ne s'en dégage.

Enfin, les gaz provenant des fosses d'aisances sont lourds et ne tendent pas à monter. S'il n'en existe pas à l'orifice de la fosse, comment admettre qu'ils seraient allés s'emmagasiner sous le parquet d'une pièce relativement écartée, et justement à l'endroit de cette pièce le plus éloigné de la fosse.

Nous croyons d'ailleurs savoir que cette hypothèse est déjà abandonnée.

Restent deux autres causes: le gaz d'éclairage et des agents explosifs, comme la dynamite.

Nous laissons à la justice le soin de trancher la question réduite à ces deux termes.

FAITS DIVERS

UNE ÉVASION A LANGRES

On lit dans le *Spectateur*:

« La prison de Langres a été, dans la nuit du 10 au 11 courant, le théâtre d'une évasion comme, en imaginant quelquefois les vaudevillistes.

« Un nommé Liénard fut condamné, il y a quelque temps, par le tribunal correctionnel de Langres, à la prison et à l'amende, pour avoir tiré des coups de revolver sur sa maîtresse, la demoiselle M. R..., chanteuse de café-concert.

« Durant son séjour forcé à la maison d'arrêt, Liénard, qui est décidément un grand séducteur, avait fait tourner la tête à la fille du gardien-chef, la demoiselle Gérard, gardienne commissionnée, âgée de dix-neuf ans.

« A l'expiration de sa peine, il n'eut rien de plus pressé que de se faire arrêter de nouveau pour vol d'une chaîne de montre à l'étalage du *Glanneur*.

« Dans la nuit de dimanche à lundi, ils s'évadèrent en compagnie de la fille du gardien-chef.

« A la nouvelle de cette évasion, le procureur de la République fit les diligences nécessaires et télégraphia dans toutes les directions le signalement des fugitifs. De leur côté, la gendarmerie et la police firent des perquisitions dans les hôtels et établissements publics de la ville; mais ces recherches furent vaines.

« En effet, on apprit bientôt que Liénard et sa compagne avaient gagné Langres-Marne à pied et pris le train de Belfort de 2 h. 58 du matin, dans un wagon-salon: un vrai voyage de nocce.

« A Belfort, dans le but de dérouter les investigations, Liénard prit deux billets pour Bâle; mais, dans cette ville, il a été impossible de découvrir la trace des fugitifs. »

Cornélie et de sa mère... En haut, par une fenêtre étroite, une main maigre et pâle s'agitait. C'était le dernier adieu d'Hoogenburt.

FIN.

Théâtre de Saumur

4^e Année. | Tournée Alexandre DERNESTY | 4^e Année.
Ex-Directeur et Artiste de Paris.

MERCREDI 20 FÉVRIER 1889

Succès actuel du théâtre du Vaudeville
Avec le concours de
MM. A. DERNESTY, rôle de Bondinot; CÉURY, du Gymnase; G. GERMAIN, des Variétés; MORAND, de la Renaissance; Mmes RIBADIER-RIDAL, du Palais-Royal; Blanche BELL, du Vaudeville.

LA SÉCURITÉ DES FAMILLES

Pièce nouvelle en 3 actes,
de M. Albin Valabrègue, représentée au théâtre du Vaudeville, le 8 décembre 1888.

ON COMMENCERA PAR
LES GRIPPE-SOU

Comédie en 4 actes, de M. Albin Valabrègue.
Bureaux, 7 h. 1/2; Rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

De mieux en mieux!

Thorigné (Sarthe), le 25 mai 1888. — Depuis que ma femme fait usage des Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) elle ne ressent plus les maux d'estomac dont elle se plaignait depuis longtemps; elle va de mieux en mieux. Je vous autorise à le publier.
(Sign. lég.) SORTI.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 17 février 1889.

Le marché a consacré la plus grande partie de la semaine à la consolidation des positions acquises. Ce travail terminé, la hausse a repris son cours. Le 3 0/0 s'est élevé à 83.90; le 4 1/2 0/0 à 104.07.

Le Crédit Foncier, sur lequel les réalisations ont un instant pesé, remonte à 1,362.50. Les obligations ont eu de bonnes demandes. Les emprunts à lots 1879 cotent 485 et 487.50. Avec les obligations du Crédit Foncier, on voit autre chose que les chances de lots; il y a le placement, c'est-à-dire des coupons assurés. Le lot n'est que l'accessoire.

La Société Générale est arrivée à 487.50, elle n'est donc plus séparée du pair que par un écart de 12.50; cette différence devra être rapidement comblée.

Le produit des 420,000 obligations Portugaises que la Banque d'Escompte émettra le 21 courant est destiné à la conversion des emprunts suivants cotés: emprunt 1876, obligation de 500 fr., 515 fr.; emprunt 1879, obligation de 505 fr., 517.50; emprunts 1886-87-88, obligation de 505 fr., 516 francs.

Ces titres sont appelés au remboursement au pair à partir du 1^{er} avril prochain, mais avec privilège pour les porteurs d'échanger leurs obligations, titre pour titre, contre des obligations 4 1/2 0/0 nouvelles; en outre, il sera bonifié une soulte de 29.50 par obligation de 505 fr. Pour le porteur de titres l'avantage que présente l'échange est de toute évidence; en plus de la soulte, il reçoit un titre, dont le prix ressort net à 488 fr. et qui est remboursable à 500 fr.; cette marge de 12 fr. sera vite franchie.

Le 23, c'est-à-dire deux jours après, la Banque d'Escompte offrira à sa clientèle 18,000 obligations de 500 fr. 6 0/0 première hypothèque de la Compagnie du chemin de fer et de travaux publics de Guayaquil (Equateur). Ces titres sont garantis: 1^o par une annuité de 187,500 à payer par le gouvernement de l'Equateur pendant toute la durée de l'emprunt; 2^o par le revenu du monopole du sel dont le produit a été d'environ 350,000 fr. en 1887; 3^o par le trafic de la ligne en exploitation sur 102 kilomètres; 4^o enfin par une première hypothèque sur tout l'actif de la Compagnie. Les obligations émises à 437.50 sont remboursables à 500 fr. en neuf années.

Le même établissement procédera le 26 courant à l'émission de 19,333 obligations 5 0/0 de 300 fr. du gaz de Lisbonne, remboursables au pair en 33 ans. Le prix d'émission est fixé à 285 fr., jouissance du 1^{er} mars 1889. Il sera fait une bonification de 1 fr. pour les titres libérés à la répartition.

Les obligations libérées des Immeubles de France à 380, coupon de 3.75 détaché, sont en hausse sensible sur la semaine précédente.

La Fusion des gaz, propriétaire de vingt-quatre usines en plein rendement, n'a pas de dettes. Ses actions sont donc, au point de vue des garanties, l'équivalent de véritables obligations; au cours actuel de 240 fr., elles rapportent 6 1/2 0/0. La Banque de l'Ouest les délivre de suite en escomptant le coupon d'avril en déduction du prix d'achat.

L'obligation des Chemins Economiques, très demandée, monte à 364.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissent le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 16 février:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Silhouettes parisiennes, par Hugues Le Roux. — Nos gravures: Exposition universelle; La catastrophe de Groenendael; Le tirage au sort; Les obsèques du prince de Rodolphe; Manœuvres navales; Habsbourg; le berceau de la maison d'Autriche. — *Craig y Lynd Wrythaen*, nouvelle, par R. de Maricourt. — Théâtres, par Hyppolyte Lemaire. — Monde financier. — Echechs, par S. Rosenthal. — Rébus.

GRAVURES: Exposition universelle: Les ateliers de sculpture de la fontaine centrale du jardin du Champ-de-Mars. — Paris: La place Maubert où se tenait le marché des « ramasseurs de mégots ». — Belgique: la catastrophe de Groenendael. — Vienne: La mort du prince Rodolphe. — Paris: Le tirage au sort. — Manœuvres navales du 24 janvier 1889. — Le château de Habsbourg. — Echechs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

GOVERNEMENT PORTUGAIS

420,000 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr., pour:

1^o Conversion de 340,617 obligations, solde des emprunts 5 0/0; — 2^o Conversion de 2,250 contos de reis de dette intér.; — 3^o Travaux des ports.

Intérêts et rembt des Obligations exempts, hors du Portugal, de tous impôts portugais.

Rembt au pair, au plus tard en 75 années, par tirages semestriels. Intérêt annuel: 22 fr. 50, payable par semest. le 1^{er} oct. 1889 et les 1^{er} avril et 1^{er} oct. de chaque année, en Portugal et à Paris, Londres, Berlin, Francfort, Darmstadt, Amsterdam, Bruxelles.

Les Oblig. 5 0/0 des divers emprunts sont appelés au rembt à partir du 1^{er} avril prochain. Rembt des Obligat. non échangées à la Caisse où le titre aura été déposé et un mois après le dépôt. A partir du 1^{er} juin 1889, les demandes de rembt et les dépôts ne pourront plus être effectués qu'en Portugal.

Les porteurs des obligations 5 0/0 pourront, par privilège, jusqu'au 21 février inclusivement, opérer l'échange, titre pour titre, de leurs obligations 5 0/0, jouissance courante: il leur sera bonifié une soulte de 29 fr. 50 ou de 24 fr. 50 par obligation échangée de 505 ou 500 francs.

PRIX D'ÉMISSION: 489 FR. 50 c.

En souscrivant... 50 »
A la répartition... 100 »
1^{er} AVRIL 1889 Du 20 au 25 mars... 180 »
Du 20 au 25 avril... 159 50

La libération à la répartition donne droit à une bonification de 1 fr. 50; ce qui fait ressortir le prix à 488 francs nets.

On souscrit: JEUDI 21 FÉVRIER
Et dès à présent par correspondance, à Paris

BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, CRÉDIT INDUSTRIEL, CRÉDIT LYONNAIS, SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS & DE COMPTES COURANTS.

DÉPARTS (aux Succursales de ces Établissements). SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DÉPÔTS, à Lyon.

On aura la cote officielle à Paris, Londres, Berlin, Francfort, Amsterdam et à Bruxelles.

Conversion des Emprunts Portugais 5 0/0 et Souscription aux Obligations nouvelles 4 1/2 0/0.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir.

Est chargée de recevoir dès à présent, sans frais, les échanges de titres et les souscriptions.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean
P. ANDRIEU, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes... 1 fr. »
Hors ville... » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes... 90 cent.
Hors ville... 80

Déiant toute concurrence comme qualité.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.
J. SIMON, Rue de Provence, 36, PARIS.
Rue de Beza, 41, LYON.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE et l'APPAUVRISSEMENT du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

TOUTES PHARMACIES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE

Sur conversion de saisie, EN 8 LOTS

Au plus offrant et dernier enchérisseur, D'UN

CORPS DE BATIMENTS

ET DE DIVERS

MORCEAUX de TERRE & VIGNE

Situés commune de Trémont, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 17 MARS 1889, à midi, en la mairie de Trémont, par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, prononçant la conversion en vente volontaire aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, du six décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, visé conformément à la loi et dénoncé, Et à la requête de MM. Bourreau et Chauvreau, minotiers, demeurant à Thouarcé, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire), saisissants, ayant pour avoué M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part ; En présence ou eux dûment appelés de : M^{me} Marie Ploux, épouse de M. Alexandre Floneau, boulangier, avec lequel elle demeure au bourg de Trémont, et ce dernier tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de sa femme, parties saisies, ayant pour avoué M^e LE RAY, avoué à Saumur,

D'autre part ; Il sera, le dimanche dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en la mairie de Trémont, procédé par le ministère de M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, à la vente aux enchères publiques sur conversion de saisie immobilière, en huit lots, avec faculté pour le notaire de réunir deux ou plusieurs lots en un seul ou de les subdiviser, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par ledit jugement, sans changer les mises à prix.

PROCÉDURE

Les immeubles ont été saisis à la requête de MM. Bourreau et Chauvreau, minotiers à Thouarcé, sur les époux Floneau-Peloux, demeurant à Trémont, par procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, du six décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Ledit procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Floneau-Peloux, par exploit du même huissier, du huit décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, vol. 44, n^o 22, et suivant jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, visé conformément à l'article 743 du Code de procédure civile, sous les effets de ladite saisie, expressément réservés.

DESIGNATION

Des immeubles appartenant au sieur Alexandre Floneau, ancien boulangier, et dame Marie Peloux, sa femme, demeurant à Trémont.

Commune de Trémont

Au bourg, un corps de bâtiment, comprenant au rez-de-chaussée deux

pièces séparées par un corridor d'entrée, deux chambres hautes avec grenier au dessus, couvert en ardoises; cour vers midi, écurie, fournil avec four, jardin et autres dépendances. Le tout porté au plan cadastral sous le numéro 1058 P, section A, pour une contenance totale de quatre ares cinquante centiares, joignant au levant et au nord sieur Quéteineau, au midi la grand'route de Lucet à Trémont et au couchant sieur Coquin.

Mise à prix..... 5,000 fr.

2^e Lot.

Un petit emplacement, situé en face du jardin ci-dessus, destiné à entasser le bois, d'une superficie d'environ cinquante centiares, joignant au nord la route, au levant et au midi M. Chuche et au couchant M. Poupard.

Mise à prix..... 100 fr.

3^e Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bougiron, compris au cadastre sous le numéro 112, section B, pour une contenance de dix ares, joignant au levant un chemin, au midi M. Baumard, au couchant M. Bédard et au nord sieur Morin.

Mise à prix..... 150 fr.

4^e Lot.

Un autre morceau de vigne, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 115, même section, pour une contenance de seize ares, joignant au levant et au midi un chemin, au couchant M. Bédard et au nord sieur Morin.

Mise à prix..... 200 fr.

5^e Lot.

Un autre morceau de vigne, sis au Clos-Denizière, compris au cadastre sous le numéro 396, section A, pour une contenance de trois ares quatre-vingts centiares, joignant au levant M. Jouet et au couchant M. Bédard.

Mise à prix..... 30 fr.

6^e Lot.

Un autre morceau de vigne en deux parcelles, sis au même lieu, compris au cadastre sous les numéros 410 et 412 de la section A, pour une contenance de neuf ares quatre-vingt-dix centiares, joignant ensemble dans la partie basse au levant et au couchant M. Allotte et dans le haut du côté au levant M. Brouard et au couchant M. Allotte.

Mise à prix..... 150 fr.

7^e Lot.

Un morceau de terre en luzerne, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 403, section A, joignant pour une contenance de dix ares cinquante centiares, joignant au levant M. Matignon et au couchant M. Pasquet.

Mise à prix..... 150 fr.

8^e Lot.

Un autre morceau de terre en luzerne, sis au même lieu, compris au cadastre sous le numéro 432, section A, pour une contenance de quinze ares quatre-vingts centiares, joignant au nord le chemin, au couchant M. Catroux et au levant M. Allotte.

Mise à prix..... 200 fr.

Total des mises à prix : cinq mille neuf cent quatre-vingts francs, ci..... 5,980 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente ;

2^o A M^e POCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (185) Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

JARDIN

AVEC PETITE CHAMBRE

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien arrosé.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, ou à M. GOUIN, horloger, rue Saint-Jean.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN BATIMENT

Avec Pompe, Cour et autres Dépendances

Le tout situé rue des Boires, 13, Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e LELIÈVRE, ou à M. PROUST, syndic de faillite, à Saumur, rue Dacier, 13.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

PETITE MAISON de MAÎTRE

Avec JARDIN ET DÉPENDANCES

Située à la Croix-Cassée, commune de Villebernier,

Joignant MM. de Cordose et Belanger.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (154)

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuil.

A VENDRE

A l'amiable

Une CLOSERIE

Située au Perray, commune de Vivy, près la Ronde, sur le bord de la route de Saumur à Vernantes.

Consistant en :

Bâtimens d'habitation et d'exploitation et 3 hectares 83 ares de terre dans le tenant.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT.

A Louer présentement

UNE

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de la Petite-Bilange, n^o 34, près la place du port Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie. (36)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES, Guéris par

LE SIROP ET LA PATE PECTORALE DE

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelie

Spécialités de Bandages, Accessoires de Pharmacie. — Prix réduits.

UN ancien commerçant, âgé de 40 ans, désire un emploi quelconque à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

LA PÊCHE de l'ÉTANG du BELLAY s'ouvrira le 6 mars et continuera pendant tout le mois.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BELANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVRAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.